



[VERSION FRANÇAISE NON OFFICIELLE]

Le 21 février 2024

Monsieur Patrick Clermont  
Directeur principal, Centre d'évaluation du risque et d'intervention  
Bureau du surintendant des institutions financières  
255, rue Albert  
12<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H2  
Par courriel

**OBJET : Archivage du contenu historique du site Web du BSIF**

Monsieur,

L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR) est le principal organisme de défense des intérêts des promoteurs et des administrateurs de régimes de retraite en faveur de l'établissement d'un système de revenu de retraite équilibré, efficace et viable au Canada. Nous agissons à titre de porte-parole pour les promoteurs, administrateurs et fiduciaires de régimes de retraite des secteurs privé et public et nos membres représentent des régimes de revenu de retraite qui couvrent des millions de participants.

Nous vous écrivons pour vous signaler notre préoccupation quant à l'élimination du contenu historique antérieurement accessible sur le site Web du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) dans le cadre de la mise à jour du 18 janvier 2024, et pour vous demander que le BSIF rende ce contenu accessible de nouveau.

Nous comprenons qu'un des objectifs de la mise à jour du site Web du BSIF était de rendre le contenu plus pertinent et facilement assimilable, et d'éliminer les renseignements historiques qui ont été remplacés par de l'information plus récente. Nous avons été informés que la norme de conservation de l'information est de deux ans, plus le contenu actuel, et que cette norme a été appliquée aux bulletins d'information InfoPensions et d'autre contenu semblable, comme des rapports, des études, des communiqués et des discours. Les représentants du BSIF nous ont indiqué que la norme actuelle de conservation de l'information de deux ans, plus le contenu courant, sera appliquée à ce type de contenu dans le futur.

Nous convenons qu'il importe que le contenu du site Web du BSIF soit constamment actualisé, mais il est aussi important que le contenu historique demeure accessible. Il est important de noter que ce contenu historique peut fournir un contexte essentiel, en donnant des indications précieuses sur

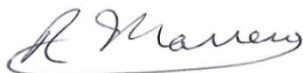
l'évolution des priorités et des orientations réglementaires, ainsi que sur les pratiques d'administration des régimes de retraite. Ces renseignements peuvent être très utiles au moment d'examiner des questions liées aux pratiques antérieures et de préparer les messages connexes. De plus, en ce qui concerne le Bureau de l'actuaire en chef, les documents associés aux évaluations antérieures du Régime de pensions du Canada pourraient être pertinents dans le cadre de discussions actuelles et futures relativement à des questions connexes.

La distinction entre le contenu actuel et le contenu obsolète peut être clarifiée par un étiquetage approprié (par exemple, « inactif ») et, éventuellement, en déplaçant le contenu obsolète vers un emplacement distinct sur le site Web du BSIF. De telles approches d'archivage de contenu historique ou obsolète ont été adoptées par d'autres organismes de réglementation (comme l'[Autorité ontarienne de réglementation des services financiers](#) et l'[Agence du revenu du Canada](#)).

La capacité d'accéder au contenu historique était une caractéristique importante et très utile du site Web du BSIF, et nous conseillons vivement le BSIF de mettre à jour de nouveau son site Web pour rendre le contenu historique accessible de nouveau.

Merci de votre attention. N'hésitez pas à communiquer avec nous si nous pouvons vous aider davantage.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'R. Marrero', written in black ink.

Ric Marrero  
Chef de la direction  
ACARR

C.c. : Kim Page, directrice, Supervision des régimes de retraite  
Benoit Brière, directeur, Division des régimes de retraite privés